

ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RIVE
DE-LA-RIVE.CSSSAMARES.GOUV.QC.CA
(450) 758-3594



DOCUMENT DE LA RENTRÉE

2025-2026

OÙ L'ÉQUIPE FAIT LA
DIFFÉRENCE



ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RIVE

Mot de la direction

Chers parents, chers élèves,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous débutons cette nouvelle année scolaire à l'école de la Rive. Chaque rentrée est une occasion de renouveler notre engagement envers la réussite et le bien-être de nos élèves, et nous tenons à réaffirmer notre désir de poursuivre leur progression, jour après jour.

Nous sommes convaincus que cette réussite passe par la force du travail d'équipe. À l'école de la Rive, nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe-école dévouée et passionnée, qui met ses compétences et son cœur au service de chaque élève. Ensemble, avec vous, les parents, nous formons un partenariat essentiel afin d'offrir aux jeunes un milieu stimulant et bienveillant.

Les valeurs de l'école — créativité, respect, engagement et valorisation de l'effort — demeurent au centre de nos actions. Elles nous rappellent que l'éducation est un chemin qui demande persévérance et ouverture, et qu'elle se construit dans un climat de confiance et de collaboration.

Nous vous invitons à parcourir ce guide et à le conserver comme référence puisqu'il contient des informations sur la rentrée, mais aussi pour toute l'année scolaire.

Nous vous souhaitons une année pleine de découvertes, de réussites et de fierté, et nous sommes impatients de poursuivre, avec vous et toute l'équipe, ce beau travail d'accompagnement auprès de nos élèves.

Bonne année scolaire !

Avec toute notre considération,
Mathieu et Stéphanie, l'équipe de direction de l'école de la Rive

POLITESSE ET CELLULAIRE

Un règlement ministériel dicte les changements suivants:

- Ajout à l'article 3.1 du code de vie:

Utiliser les formules de politesse appropriées en s'adressant au personnel en les **vouvoyant** et en employant les titres "madame" ou "monsieur".

- Modification de l'article 7 du code de vie:

7.1 Les appareils électroniques sont utilisés de manière responsable et uniquement lorsqu'ils contribuent au bien-être et à la réussite des élèves. Leur utilisation est donc permise avec l'autorisation écrite de la direction dans les cas suivants:

-Pour répondre à l'état de santé particulier d'un élève;

- Pour soutenir les besoins d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

En dehors de ces situations, les appareils demeurent fermés dans le casier, de l'arrivée à l'école jusqu'au départ. Chaque élève demeure responsable de son appareil personnel.

L'expression "appareil mobile" désigne tout appareil électronique personnel portatif pouvant servir à communiquer, à écouter de la musique, à accéder à Internet, à prendre des photos ou vidéos, à jouer. Cela inclut notamment les cellulaires, les écouteurs, les tablettes, les montres intelligentes, les consoles de jeux portatives, les lecteurs multimédias et tout autre appareil semblable.

POLITIQUE EN CAS DE SAISIE

Pour chaque saisie

Le parent doit venir récupérer l'appareil mobile à l'école.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES PAGES DU PRÉSENT DOCUMENT

- ▶ L'année scolaire débute le mercredi 3 septembre 2025 pour tous les élèves de l'école à 9 h 10. Le transport sera disponible dès la première journée.
- ▶ Afin de faciliter l'intégration de nos nouveaux arrivants en 1re secondaire, les élèves vivront une journée d'accueil le vendredi 29 août afin de pouvoir récupérer leur horaire et casier.
- ▶ L'horaire de votre enfant lui sera remis le matin avant sa première période.
- ▶ Le matériel scolaire (manuels, cahiers d'exercices, Chromebook pour les élèves de 3e, 4e et 5e secondaire et carnet de communication) sera remis au courant de la journée à votre enfant.
- ▶ La prise de photo scolaire aura lieu le jour de la rentrée, soit le 3 septembre lors d'une des quatre périodes de la journée pour les élèves de PP2, 2e, 3e, 4e et 5e secondaire et vendredi 29 août lors de la journée d'accueil pour les élèves de première secondaire.

DATES À RETENIR

ÉVÈNEMENTS	DATES
Soirée d'information et assemblée générale des parents de tous les élèves pour l'élection des membres du Conseil d'établissement.	17 septembre à compter de 18 h 30 à l'agora: rencontre des enseignants 19h30: Assemblée générale des parents et élection. La rencontre du Conseil d'établissement aura lieu par la suite.
Portes ouvertes pour les élèves 6e année.	Lundi 22 septembre dès 18 h 30 à la cafétéria.

RAPPELS IMPORTANTS

1. LA FICHE SANTÉ

Votre enfant recevra une fiche santé (feuille mauve) dans le cadre de son cours de français. Elle est à compléter et à remettre obligatoirement à son enseignant de français. Il est important de fournir tous les renseignements demandés : **particulièrement le téléphone en cas d'urgence.**

2. CASIER

Les casiers ont déjà été attribués pour tous les élèves. Les élèves de 1ère secondaire seront seuls dans leur casier. **Tous doivent avoir leur cadenas la journée de la rentrée. Il est important de noter qu'en cas de vol, si le casier n'est pas barré le problème devient la responsabilité de l'élève.**

***Pour des motifs de sécurité, de protection ou toute autre raison prioritaire, la direction peut exiger l'ouverture d'un casier qui demeure la propriété de l'école.

3. TENUE VESTIMENTAIRE

Tel que le stipule le code de vie de l'école, une tenue vestimentaire réglementaire est obligatoire en tout temps pour les activités scolaires et parascolaires. Il en est de même pour la photo de début d'année (voir politique à ce sujet à la page 7).

4. CAHIERS D'EXERCICES

Les cahiers d'exercices requis pour les différents cours doivent être achetés en librairie. Il se peut que d'autres cahiers soient facturés par l'école en début d'année dépendant de certains cours.

5. MATERIEL OBLIGATOIRE EN CLASSE

Votre enfant doit avoir en sa possession ses effets scolaires pour chaque matière incluant le vêtement d'éducation physique, et ce, dès la rentrée. Vous avez reçu le document (liste des fournitures scolaires) par courriel, durant l'été et elle est également disponible sur le site Web de l'école (<https://de-la-rive.csssamarais.gouv.qc.ca>).

6. MANUELS ET CHROMEBOOK

L'élève recevra son matériel prêté par l'école dès la rentrée scolaire et **en devient responsable**. S'il y a perte ou bris d'un effet scolaire prêté, le coût de remplacement sera aux frais des parents.

Pour les élèves de 3e, 4e et 5e secondaire, un contrat de déclaration de responsabilité du Chromebook sera remis à chaque élève. Votre enfant doit le remettre signé, par lui ou elle ainsi qu'un adulte responsable, à la médiathèque dès le lendemain de sa réception. Si le contrat n'est pas remis, le Chromebook sera saisi jusqu'à la remise du contrat.

7. ABSENCE À L'ÉCOLE

Pour motiver l'absence de votre enfant, veuillez utiliser le portail Mozaïk ou téléphoner au 450-758-3594, poste 25810. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale en tout temps en indiquant le nom au complet de votre enfant ainsi que son niveau et le motif d'absence.

En lien avec la présence au bal des finissants, un contrat d'absence aux élèves de 5e secondaire sera en vigueur .

8. OUVERTURE DE L'ÉCOLE LE MATIN

L'école sera ouverte le matin à 8 h 30. L'élève doit tenir compte de cette heure d'ouverture, sinon il devra attendre à l'extérieur.

RAPPELS IMPORTANTS

9. DATES DES ÉTAPES

1re communication	15 octobre	Pondération
Étape 1	5 novembre	20 %
Étape 2	5 février	20 %
Étape 3	23 juin	60 %

À noter que dès la fin du mois d'avril, la majorité des élèves se retrouveront en période bilan. La présence à l'école sera évidemment primordiale.

10. SITE WEB DE L'ÉCOLE ET FACEBOOK

Le site Web de l'école et la page Facebook sont remplis d'informations pertinentes : renseignements pour les parents, reportages sur les activités de l'école, etc. N'hésitez pas à le consulter et à le placer en favori : de-la-rive.csssamarais.gouv.qc.ca

11. CHANGEMENT D'HORAIRE

Si votre enfant désire faire un changement à son horaire, il doit remplir un formulaire au bureau de la conseillère en orientation (local 127). Ce dernier devra être signé par les parents. La date limite pour demander des changements est le lundi **8 septembre 2025 à 16h**. Après cette date il ne sera plus possible de changer l'horaire. Il se peut que la demande ne soit pas possible pour cause de contraintes organisationnelles.

12. STATIONNEMENT

Nous comptons sur votre collaboration pour respecter les aires de stationnement prévues pour chacun.

En ce qui concerne le stationnement des élèves, ceci est un privilège. Ne pas oublier que le stationnement appartient à l'école et tout comme les casiers, les véhicules pourraient être fouillés si nous avons un doute raisonnable.

Il est obligatoire de stationner le véhicule /cyclomoteur près de l'aire des autobus. Tout élève stationné au mauvais endroit est susceptible de faire remorquer son automobile et/ou d'avoir une contravention.

Vu la hausse de clientèle, il est possible que nous manquions d'espaces de stationnement. POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS et en tout temps, nous demandons aux parents qui viennent reconduire ou chercher leurs enfants de bien vouloir les attendre en bordure de la rue et **non dans le stationnement du personnel**.

13. SENSIBILISATION À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'utilisation de l'IA est interdite pour réaliser des travaux scolaires. Si c'était le cas, ce sera considéré comme du plagiat.

POLITIQUE CONCERNANT LA TENUE VESTIMENTAIRE

Tout vêtement doit être adéquat et sécuritaire, sans message à caractère sexiste, sexuel, violent, discriminatoire, présentant des images de produit(s) illicite(s) ou l'identification à un groupe criminalisé.

Une tenue vestimentaire conforme :

- ▶ **Doit couvrir le haut de la poitrine jusqu'au nombril et avoir des manches ou des bretelles (aucun espace entre les seins ne doit être visible);**
- ▶ **Le bas doit couvrir des hanches jusqu'à la mi-cuisse.**

Le port de chaussures.

Interdits de porter :

- ▶ Couvre-chef en classe;
- ▶ Pyjama, pantoufles ou lingerie visible.
- ▶ Sac à dos, sac à main, sac bandoulière, manteau, lunettes de soleil, ou couverture sont interdits en classe.

La direction se réserve le droit, après analyse, de déterminer qu'une tenue n'est pas conforme.

Tous les élèves de l'école de la Rive ont accès à diverses activités parascolaires le soir après l'école, sur l'heure du dîner, lors des journées pédagogiques, et même, à l'occasion, les fins de semaine.

Dans les premières semaines d'école, notre responsable en parascolaire vous présentera les activités offertes par l'école lors de la foire du parascolaire.

Vos idées sont les bienvenues.

Exemples d'activités à de la Rive

BASKET-BALL
BRIGADES CULINAIRES
DLRTV
DANSE EN LIGNE
ESCOUADE MURALE
FILLACTIVES
CLUB DE LECTURE
IMPROVISATION
JEUX VIRTUELS
MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ
MUSCULATION
SORTIES JEU D'ÉVASION
VOLLEY-BALL
ETC.

FACTURATION

Lorsque vous recevez la facture scolaire par courriel dans les jours qui suivent, le mode de paiement à prioriser est le **Paiement par internet**

Le montant de la facturation est en fonction du choix de cours de votre enfant. Les frais généraux comprennent : le carnet scolaire ainsi que la surveillance du midi (si votre enfant n'est jamais à l'école sur l'heure du dîner, vous pouvez vous procurer un formulaire de refus de frais de surveillance à la comptabilité).

PAIEMENT PAR INTERNET

- Avoir en main votre état de compte : le numéro de référence Internet sera nécessaire.
- Ouvrez une session de service bancaire en ligne avec votre institution financière.
- Trouvez le fournisseur « Centre de services scolaire des Samares – École facture élève (EF) » et entrez les 20 caractères alphanumériques du numéro de référence commençant par les lettres EF, sans espace ni tiret.

Numéro de référence Internet :

Chaque élève peut avoir 2 numéros de référence Internet différents sur leur état de compte / facture : soit un pour le père et un pour la mère.

Exemple :

The screenshot shows a bank statement titled "SOMMAIRE DU COMPTE". At the top right, there is a field labeled "Montant à payer :". Below it, a box contains the text "Paiement par internet disponible". The main section of the statement is divided into two parts, each with a red border. The left part is labeled "NUMÉRO DE RÉFÉRENCE INTERNET" and has a "Type de payeur : Père" button. The right part is also labeled "NUMÉRO DE RÉFÉRENCE INTERNET" and has a "Type de payeur : Mère" button. Both sections show a series of 20 characters representing the Internet reference number.

Il est important d'effectuer le paiement avec le bon numéro de référence, car celui-ci est associé à un seul élève et un seul payeur.

- À noter que si vous êtes en garde partagée, chaque parent recevra une copie conforme du même état de compte, il est donc possible pour les 2 parents de payer une portion de l'état de compte ou l'entièreté de celui-ci, et ce, en utilisant son numéro (personnalisé) de référence Internet.
- Si votre enfant change d'école en début ou en cours d'année, il est important d'utiliser le nouveau numéro de référence qui se trouve sur l'état de compte de la nouvelle école.

COMMUNICATION ÉCOLE/FAMILLE

Depuis plusieurs années, l'école s'est dotée d'un outil de communication informatisé. Le portail se nomme Mozaïk. L'ensemble des informations aux parents sera transmis par courriel.

Le portail Mozaïk est un outil qui vous permet de suivre votre enfant tout au long de l'année. Vous pourrez entre autres : visionner le calendrier scolaire, des évaluations à venir, les absences et les résultats obtenus par votre enfant. Pour utiliser le portail, vous devez avoir fourni votre adresse courriel. Celle-ci vous permet d'accéder au portail. Vous pouvez consulter les tutoriels qui vous expliquent le fonctionnement sur le site Web de l'école.

VOICI LES INFORMATIONS POUR LA CRÉATION DE VOTRE COMPTE SUR LE PORTAIL MOZAÏK

Portail parents - Aide à la création de compte

IMPORTANT

Pour la première connexion au Portail parents, vous aurez besoin:

- de votre adresse courriel fournie à l'école lors de l'inscription
- du numéro de fiche ou code permanent de votre ou vos enfants
 - Cette information se trouve sur les documents officiels transmis par l'école ou la commission scolaire (bulletin, horaire, carte d'identité, etc.). Le numéro de fiche est composé d'un maximum de 7 chiffres. Le code permanent compte quant à lui 12 caractères (les 3 premières lettres du nom et la première lettre du prénom suivies de 8 chiffres).

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Domiciliation du家庭:	
Nom: Chauvin Sébastien	Prénom: Sébastien
Adresse: 1234 Rue Principale, Ville-Moulin-Ville	Code postal: 123456
Téléphone à la maison: 1234-5678	Téléphone portable: 1234-5678
Nom de famille: Chauvin	
1. Poste	2. Code permanent
<input checked="" type="checkbox"/> École primaire	<input checked="" type="checkbox"/> Mot de passe
<input checked="" type="checkbox"/> Collège	<input checked="" type="checkbox"/> Code permanent
<input checked="" type="checkbox"/> Université	<input checked="" type="checkbox"/> Code permanent
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	<input checked="" type="checkbox"/> Code permanent
Date de naissance: 01/01/1990	
Age: 29 ans	
Genre: Homme	
Classeification: SS	
Langue: Anglais	

Pour accéder au portail: portailparents.ca

POUR VOUS AIDER À VOUS INSCRIRE, VOUS POUVEZ CLIQUER SUR L'IMAGE CI-DESSUS. NOUS VOUS ENCOURAGEONS À LE CONSULTER ET À VOUS INSCRIRE DÈS MAINTENANT.

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

Centre
des services scolaires
des Samares
Québec 

AOÛT				
L	M	M	J	V
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

SEPTEMBRE (19 jours)							
01•	02	3	03 Δ	1	04	2	05
08	4	09	5	10	6	11	7
15	9	16	1	17	2	18	3
22	5	23	2	24	6	25	7
29	9	30	1				

OCTOBRE (22 jours)							
		01	2	02	3	03	4
06	5	07	6	08	7	09	8
13•		14	1	15	2	16	3
20	5	21	6	22	7	23	8
27	1	28	2	29	3	30	4
							31
							5

NOVEMBRE (18 jours)							
		03	4	5	6	7	8
03	6	04	7	05	8	06	9
10	1	11	2	12	3	13	4
17	6	18	7	19	8	20	9
24	1	25	2	26	3	27	4
							28
							5

DÉCEMBRE (15 jours)							
		01	2	03	4	5	6
01	6	02	7	03	8	04	9
08	2	09	3	10	4	11	5
15	7	16	8	17	9	18	1
22•		23•		24•		25•	
29•		30•		31•			

JANVIER (18 jours)							
		01•	2	02•			
05	3	06	4	07	5	08	6
12	7	13	8	14	9	15	1
19	3	20	4	21	5	22	6
26	8	27	9	28	1	29	101
							2

LÉGENDE

- = jours de congé
- ▣ = journées pédagogiques préscolaire – primaire – secondaire pour la 101^e journée
- Δ = première et dernière journée d'école

CALENDRIER SCOLAIRE ANNÉE 2025-2026							
PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE-SECONDAIRE							
Résolution : C.A. 2024-12-17-041							
OFFICIEL							

FÉVRIER (19 jours)							
L	M	M	J	V	S	D	F
02	3	03	4	04	5	05	6
09	8	10	9	11	1	12	2
16	3	17	4	18	5	19	6
23	8	24	9	25	1	26	2
							27
							3

MARS (17 jours)							
L	M	M	J	V	S	D	F
02•	03•	04•	05•	06•			
09	4	10	5	11	6	12	7
16	9	17	1	18	2	19	3
23	5	24	6	25	7	26	8
30	1	31	2				

AVRIL (19 jours)							
L	M	M	J	V	S	D	F
06•	07	08	09	10	11	12	13
13	9	14	1	15	2	16	3
20	5	21	6	22	7	23	8
27	9	28	1	29	2	30	3

MAI (20 jours)							
L	M	M	J	V	S	D	F
04	5	05	6	06	7	07	8
11	1	12	2	13	3	14	4
18•		19	6	20	7	21	8
25	1	26	2	27	3	28	4
							29
							5

JUIN (17 jours)							
L	M	M	J	V	S	D	F
01	6	02	7	03	8	04	9
08	2	09	3	10	4	11	5
15	7	16	8	17	9	18	1
22	3	23 Δ	4	24•		25	26
29	30	31					

JOURS DE CLASSE ET JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

TOTAL: 184 jours de classe incluant 4 journées pédagogiques flottantes non déterminées, ainsi que 16 journées pédagogiques pour un total de 200 jours.

À titre informatif : 4 journées F (flottantes)
F1 20 mai - F2 26 mars - F3 27 avril - F4 19 mai

Dates de fin d'étapes

5 novembre, 5 février et 23 juin.